Suivi des soins pharmaceutiques - Formulaire de consentement -

Je, soussigné
(nom, prénom, adresse),
consens à faire l'objet d'un accompagnement personnalisé, appelé Suivi des soins
pharmaceutiques, par le pharmacien
(nom, prénom, adresse),
afin d'améliorer mon traitement.
ann a amenorer mon traitement.
J'autorise le pharmacien titulaire, dans le cadre du suivi des soins pharmaceutiques, à constituer un Dossier de suivi des soins pharmaceutiques.
Dans le cadre du Suivi des soins pharmaceutiques, le pharmacien titulaire réalise la
Préparation de médication individuelle pour mes médicaments et autres produits
conformément à l'arrêté royal du 24 septembre 2012 établissant les règles relatives à la
préparation de médication individuelle (par jour et par moment de prise).
proparation at the continuous and proparation at proparation at the continuous proparation at th
Il est convenu que les médicaments seront préparés pour une durée de
1 semaine / 2 semaines / 30 jours ** /
dans le conditionnement de PMI prédéfini. Les conditionnements de PMI me seront délivrés à la pharmacie / à mon domicile par le pharmacien.
Le jour de délivrance des conditionnements de PMI est
Le montant de cette prestation s'élève à euro par semaine / 2 semaines / 30 jours /
Ce montant pourra être adapté lors d'une hausse de l'index-santé. Le prix des matériaux de
conditionnement est compris dans ce prix / à ajouter à ce prix et s'élève à euro
euro
Il peut être mis fin à cette convention à tout moment.
Fait à , le
en (deux) trois exemplaires (un pour le patient, un pour le pharmacien (et un pour le
médecin)).
"

Signatures

^{*} Nom du pharmacien titulaire, responsable du traitement des données.

^{**} La préparation de médication individuelle pour 30 jours n'est autorisée que durant une période de transition de 2 ans prenant cours le 01/12/2012.